



# VILLE D'ETAMPES

## DECISION DU MAIRE

N° VI-~~DEC~~-2025-~~OS~~8

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20250328-VI-DEC-2025-058-AU  
Date de télétransmission : 28/03/2025  
Date de réception préfecture : 28/03/2025

**OBJET : Permis de construire – 2, avenue des meuniers**

Le Maire de la Ville d'Etampes,

**VU** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L. 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R. 111-2 et suivants relatifs au Permis de construire,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** les travaux de réhabilitation du stand de tir de Blériot, situé 2, avenue des meuniers, sur la parcelle ZK 50, à Etampes,

**CONSIDERANT** la volonté de réhabiliter le stand de tir de Blériot, sur la parcelle ZK 50,

**CONSIDERANT** ces travaux nécessitent le dépôt d'un Permis de construire.

### DECIDE

**ARTICLE n°1** : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de Permis de construire sur la parcelle ZK 50 (2, avenue des meuniers) en vue de procéder à la réhabilitation du stand de tir de Blériot,

**ARTICLE n° 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt de cette demande.

**ARTICLE n°3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE n°4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs.

Fait à Etampes, le 2<sup>8</sup> MARS 2025

Par délégation du Maire,  
Jean-Michel JOSSO  
9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication 01 AVR. 2025